WORLD RESOURCES INSTITUTE

COMPENDIUM DES ATELIERS

Concertation des acteurs autour des membres du Réseau des chefs traditionnels d'Afrique centrale (ReCTrad) sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement de bois

SYNTHÈSE DES OPINIONS POUR UNE MEILLEURE SURVEILLANCE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE BOIS LE LONG DES ITINÉRAIRES TERRESTRES, FLUVIAUX ET FERROVIAIRES

31 mars 2026 | Yaoundé | Dr. Achille Djeagou, Steeve Wankeu, Achille Ewolo, Gibrile Kenfack, Mirna Tchuinte, Duclaire Mbouna, Samuel Nguiffo, Igerha Bampa, Sophie Labaste et Dumont Tazo

Contexte

À travers le Programme d›Amélioration de la Gouvernance en Milieu Forestier (PAMFOR), financé par l'Union européenne, le World Resources Institute (WRI), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Field Legality Advisory Group (FLAG) et Forêts et Développement Rural (FODER) ont bénéficié d'une subvention pour la mise en œuvre du projet intitulé : « Promotion de la transparence du secteur forestier au Cameroun par la vulgarisation de l'Open Timber Portal (OTP) et la mise en œuvre de l'observation indépendante (OTP-OI CAM) ». Le programme PAMFOR visait ainsi à améliorer la gouvernance des ressources naturelles en milieu forestier dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) signé entre le Cameroun et l'Union européenne en 2011. Le projet OTP-OI CAM a contribué à l'objectif spécifique du programme PAMFOR sur l'exploitation et l'exportation de bois de manière légale au sens de l'APV-FLEGT[1]. Le projet de vulgarisation de l'OTP a mis l'accent en particulier sur l'amélioration de la transparence via : i) un mécanisme d'observation indépendante (OI) et ii) la pérennisation d'un portail mettant en ligne les informations du secteur.

Introduction

Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) a participé au projet OTP-OI CAM en déployant des observateurs dans les itinéraires critiques de transport de bois pour collecter les données sur les flux de bois par voies terrestre, fluvial et ferroviaire. Ces activités visent à cartographier les corridors de trafic de bois illégal dans la partie méridionale du Cameroun, à l'aide de l'application Timby[2].

Entre 2021 et 2024, l'application Timby, à travers un réseau de 10 enquêteurs professionnels, a pu recenser plusieurs cas de transport de bois illégal par voie terrestre, fluvial et ferroviaire. Les ateliers de priorisation semestriels organisés dans le cadre du projet OTP-OI CAM ont permis de retenir trois départements pilotes pour mettre en évidence les mécanismes déployés par les opérateurs illégaux, pour échapper au contrôle forestier stationné le long du circuit du transport jusqu'à l'exportation.

TABLE DES MATIÈRES

1 Contexte
1 Introduction
2 Méthodologie
4 Le contenu des invitations aux participants
5 Zones d'investigation sur l'exploitation forestière illégale
9 Bilan des travaux de groupes pendant les quatre ateliers de consultation multi-acteurs
13 Abréviations
14 Notes de fin
15 A propos des auteurs
15 Remerciements

Ce compendium reflète les avis des participants et ne reflète pas nécessairement les opinions du World Resources Institute ni celles des autres institutions participantes.

Quatre ateliers ont été organisés par le Réseau des Chefs Traditionnels d'Afrique pour la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes de forêts (ReCTrad) afin de partager les résultats de la cartographie des itinéraires terrestres, fluviaux et ferroviaires empruntés par le bois exploité illégalement et formuler des notes d'appel à l'action par les pouvoirs publics. Ces ateliers se sont tenus les 6 et 7 septembre 2023 à Yokadouma, les 12 et 13 juin 2024 à Ntui, les 26 et 27 juillet 2024 à Messamena et les 14 et 15 février 2025 à Nanga-Eboko.

Méthodologie

Choix des sujets à débattre pendant les quatre ateliers multi-acteurs de Yokadouma, Ntui, Messamena et Nanga-Eboko

Les ateliers multi-acteurs ont été des creusets essentiels d'échanges, rassemblant autour des garants coutumiers et ancestraux des forêts, une multitude d'acteurs impliqués dans la gouvernance forestière. Ces ateliers offraient à ces acteurs et aux autres parties prenantes clés la possibilité, non seulement, d'être au courant des évolutions sur la légalité forestière, mais également de s'exprimer librement pour partager leur point de vue et leur perception sur la mise en œuvre des engagements forestiers et environnementaux ratifiés par le Cameroun. Ces ateliers multi-acteurs ont également constitué des mécanismes d'écoute des parties prenantes, un élément important pour la co-construction des solutions écologiquement, socialement et économiquement viables.

Le choix des sujets abordés lors de ces ateliers a été guidé par les résultats des enquêtes sur l'exploitation forestière illégale de bois menées par le CED, indiquant parfois une complicité directe ou indirecte des chefs traditionnels.

Modération des ateliers : Les ateliers étaient convoqués par le ReCTrad, modérés par son président, co-présidés par le délégué départemental des Forêts et de la Faune et le maire de la localité concernée.

En somme, ces ateliers de consultation ont été organisés afin de restituer les résultats des enquêtes menées par CED et de participer au renforcement de la légalité et à l'amélioration de la gouvernance forestière au niveau local, régional et national. En favorisant le dialogue ouvert, la collaboration et l'engagement de toutes les parties prenantes, ces rencontres ont contribué à la construction d'un avenir où les forêts sont gérées de manière durable et équitable pour le bien-être de tous.

Sélection des participants

La gouvernance forestière repose sur une participation diversifiée des parties prenantes impliquées dans la préservation et la gestion des ressources forestières. Dans le cadre des ateliers multi-acteurs, les participants étaient soigneusement sélectionnés parmi un large éventail d'acteurs engagés, reflétant ainsi la pluralité des perspectives et des intérêts liés aux forêts.

L'un des principaux critères de sélection était l'engagement actif des parties prenantes sur la chaîne de valeur forestière. Cela a permis que les voix des acteurs clés, intervenant à différents niveaux de la chaîne, soient entendues et prises en compte dans les processus décisionnels. Ainsi, les administrations sectorielles[3], les entités territoriales décentralisées, le secteur privé, les représentants de la société civile, les chefs traditionnels, les représentants des communautés locales (leaders communautaires), les organisations à base communautaire, les partenaires techniques et financiers ainsi que les médias étaient représentés.

Dans cet esprit d'inclusivité, une attention particulière a été accordée à la question du genre. Les structures invitées étaient encouragées à veiller à une représentation équilibrée hommes-femmes parmi leurs délégués, reconnaissant ainsi l'intégration de l'aspect genre à la gestion durable des forêts.

Mode d'invitation des participants, de suivi des confirmations et partage des documents de travail

Le processus de sélection et d'invitation des participants était rigoureux et transparent. Des lettres d'invitation officielles ont été envoyées, suivies de communications régulières par téléphone, WhatsApp ou même des rencontres *in situ*. Les documents de travail ont été partagés de manière proactive via des canaux numériques et physiques lors de l'envoi des invitations, garantissant que tous les participants aient accès aux informations pertinentes avant les réunions.

En somme, la participation diversifiée des parties prenantes a reflété l'engagement vers la transparence, l'inclusivité et la collaboration multi-sectorielle dans la gestion des ressources forestières. En travaillant ensemble, nous pouvons assurer un avenir durable pour nos forêts, bénéficiant à la fois aux générations présentes et futures.

Matrice de sélection des participants aux ateliers



Lettre d'invitation

TABLEAU 1 | Représentativité aux ateliers multi-acteurs de Yokadouma, Ntui et Messamena

CODE	GROUPE D'ACTEURS	EFFECTIFS	MÉTHODE D'INVITATION
A	Administrations impliquées dans le système de vérification de la légalité du bois (SVL)	6	Lettre et suivi
B	Institution de recherche	1	Lettre et suivi
C	Secteur privé et syndicats	4	Lettre et suivi
D	Société civile	5	Lettre et suivi
E	Médias	5	Lettre et suivi
F	ONG internationales	2	Lettre
G	Représentants des communautés locales directement affectées	10	Lettre et appel téléphonique
H	Représentants des communautés locales indirectement affectées	2	Lettre et appel téléphonique
I	Experts indépendants/Consultants	2	Lettre et fiche d'activité pour la prestation à mener pendant l'atelier
J	Parlementaires	1	Lettre et suivi
K	Partenaires techniques et financiers	2	Lettre et suivi
L	Autres institutions étatiques impliquées dans l'application de la loi forestière : Douane, Direction Générale des Impôts (DGI)	3	Lettre et suivi

Le contenu des invitations aux participants

Le contenu des invitations était d'abord général pour indiquer le contexte dans lequel l'atelier était organisé, l'objectif poursuivi par la rencontre, les sujets en réflexion et le lieu. En fonction des thèmes abordés, il pouvait être mentionné dans l'invitation adressée à certains responsables des structures ou des organisations cibles, la nécessité de préparer un exposé à délivrer à l'occasion de la réunion. Il est à noter que le thème général de chaque rencontre était : « Atelier multi-acteurs autour des chefs traditionnels pour une meilleure transparence dans les chaînes d'approvisionnement dans le département cible ».

Agenda

TABLEAU 2 | Agenda général des ateliers multi-acteurs

HEURES	ACTIVITÉS	RESPONSABLES
09h00-9h30	Arrivée et enregistrement des participants	ReCTrad
09h30-10h00	Mot introductif et présentation du contexte et des objectifs de la réunion	MINFOF, Maire, WRI
10h00-10h30	Photo de famille et pause-café	
Session 1 : Impact de l'exploitation illégale sur les produits forestiers, la pharmacopée traditionnelle et nos savoirs traditionnels		
10h30-12h00	Exposés et discussions	
12h00-14h00	Pause-déjeuner	
Session 2 : Aperçu de l'exploitation forestière dans le département cible (Yokadouma pour la Boumba-et-Ngoko, Ntui pour le Mbam-et-Kim et Messamena pour le Haut-Nyong.		
14h00-16h00	Exposés, discussions, formulation des notes d'appel à l'action	ReCTrad, CED et WRI
16h00-17h00	Synthèse, mot de clôture et fin de l'atelier	ReCTrad, CED

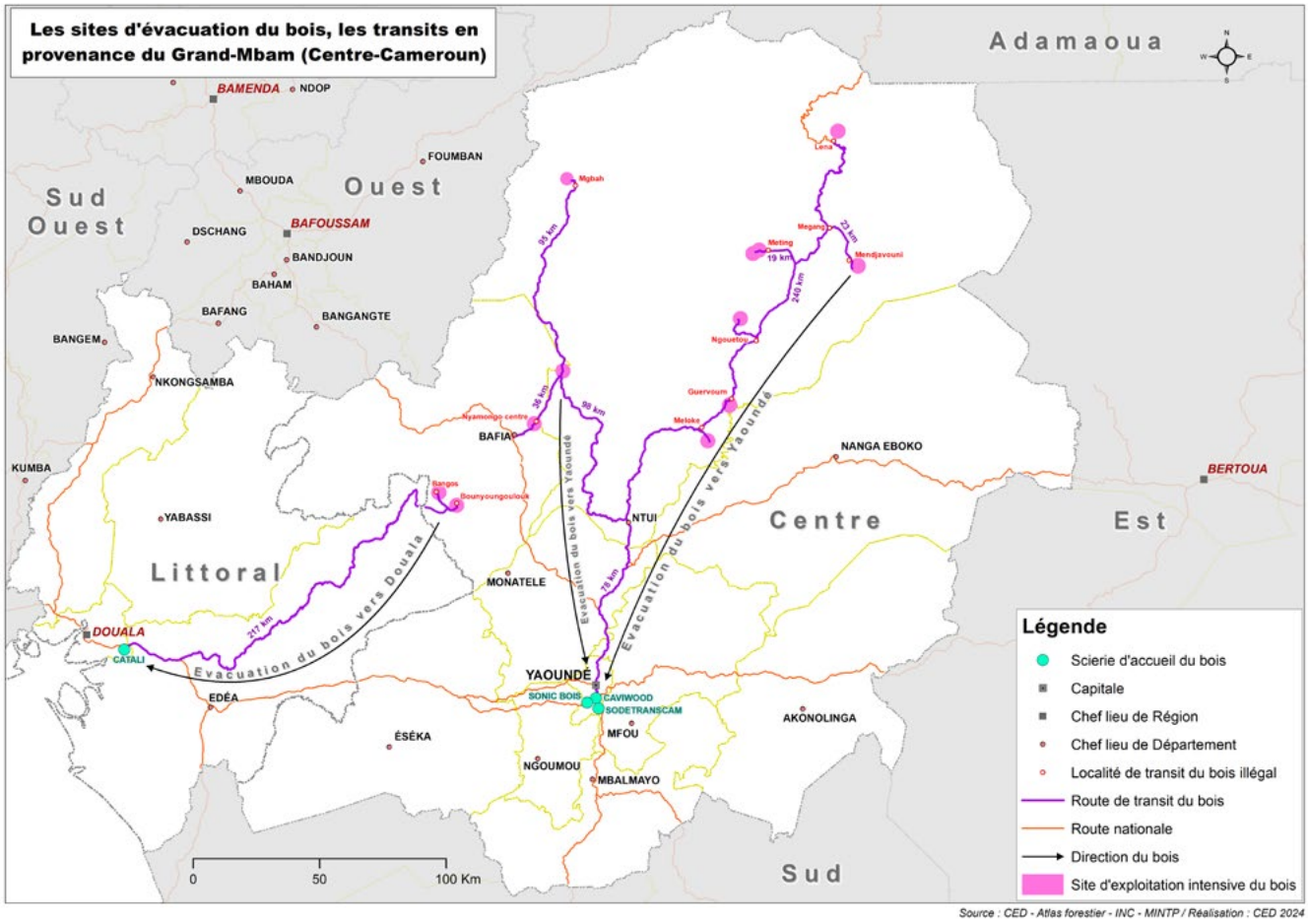
Pendant l'atelier

Pendant l'atelier, les exposés ont été présentés et couvraient, entre autres, les maillons faibles de la chaîne d'approvisionnement et les points de porosité dans le dispositif de surveillance des mouvements de bois.

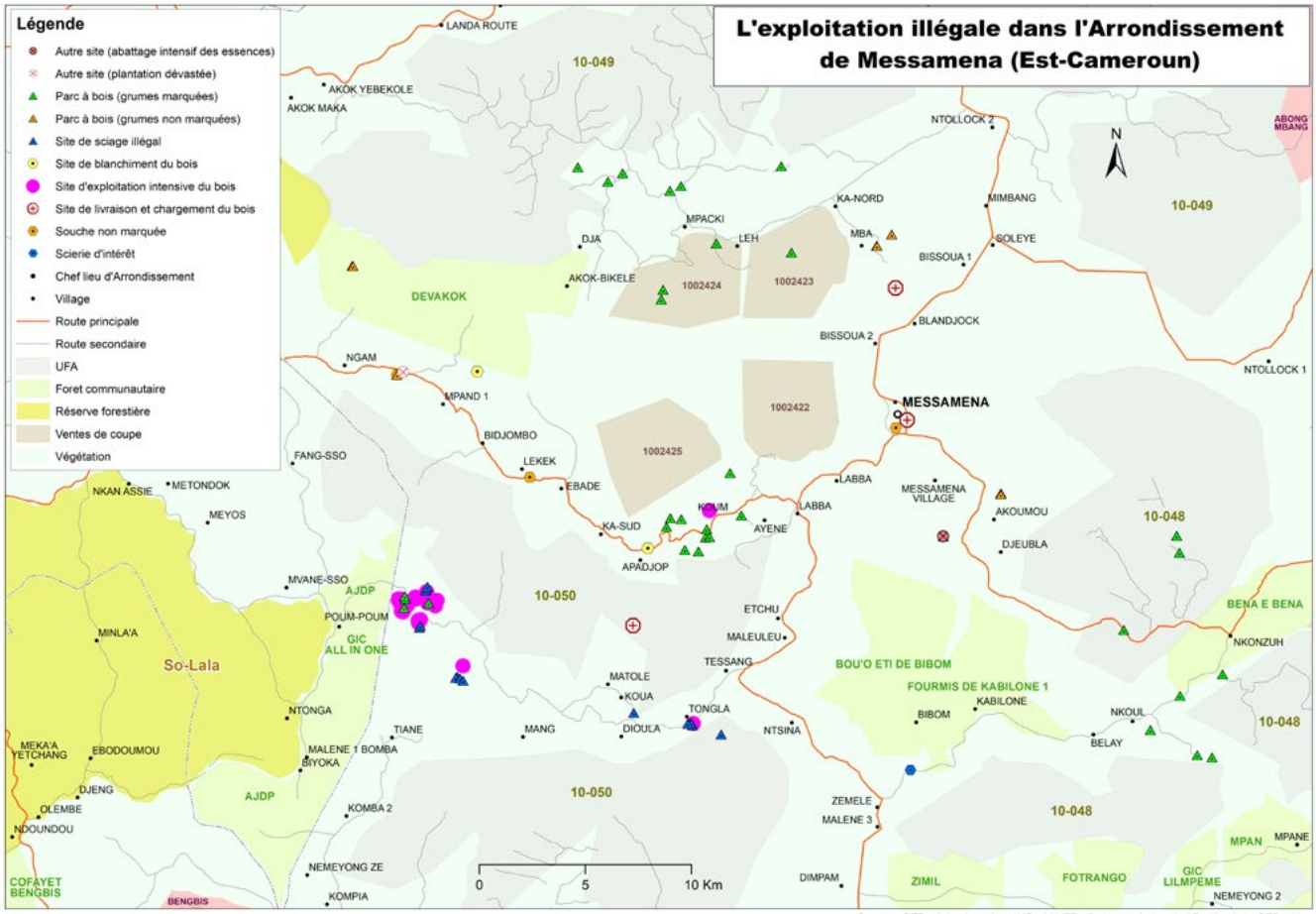
Zones d'investigation sur l'exploitation forestière illégale

La carte ci-dessous présente les zones d'investigation. Il s'agit notamment des zones suivantes :

Arrondissements de Ntui, Yoko et Ngambé Tikar dans le département du Mbam-et-Kim, région du Centre



Arrondissements de Messamena, Abong-Mbang, Somalomo et Mindourou
dans le département du Haut-Nyong, région de l'Est

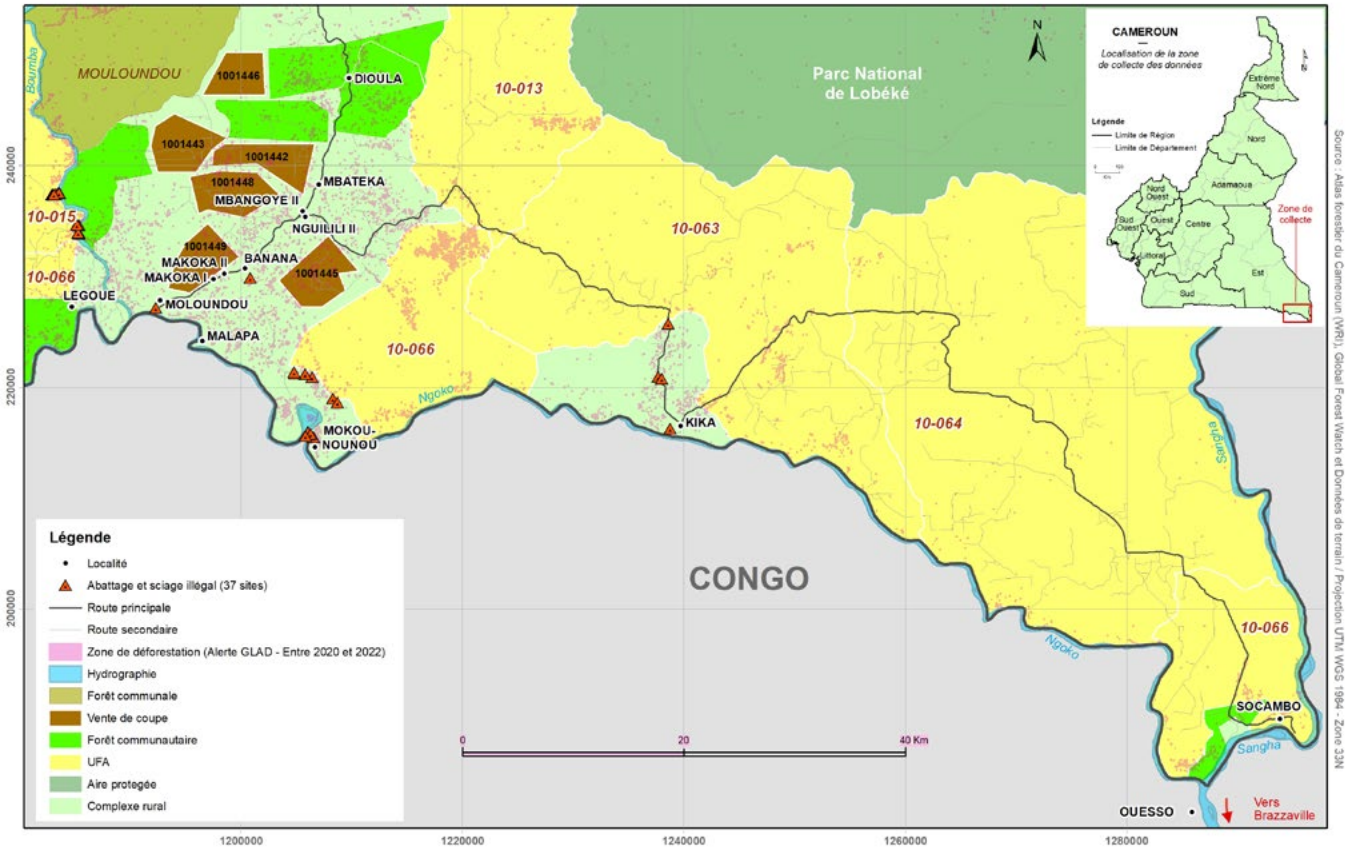


Source : CED - Atlas forestier - INC - MINTP - Données de terrain / Réalisation : CED 2024

Arrondissements de Moloundou, dans le département de la Boumba-et-Ngoko, région de l'Est

LES PRINCIPAUX SITES D'ABATTAGE ET DEBITAGE ILLEGAUX DU BOIS DANS LA COMMUNE DE MOLOUNDOU (MOIS DE COLLECTE : JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2022)

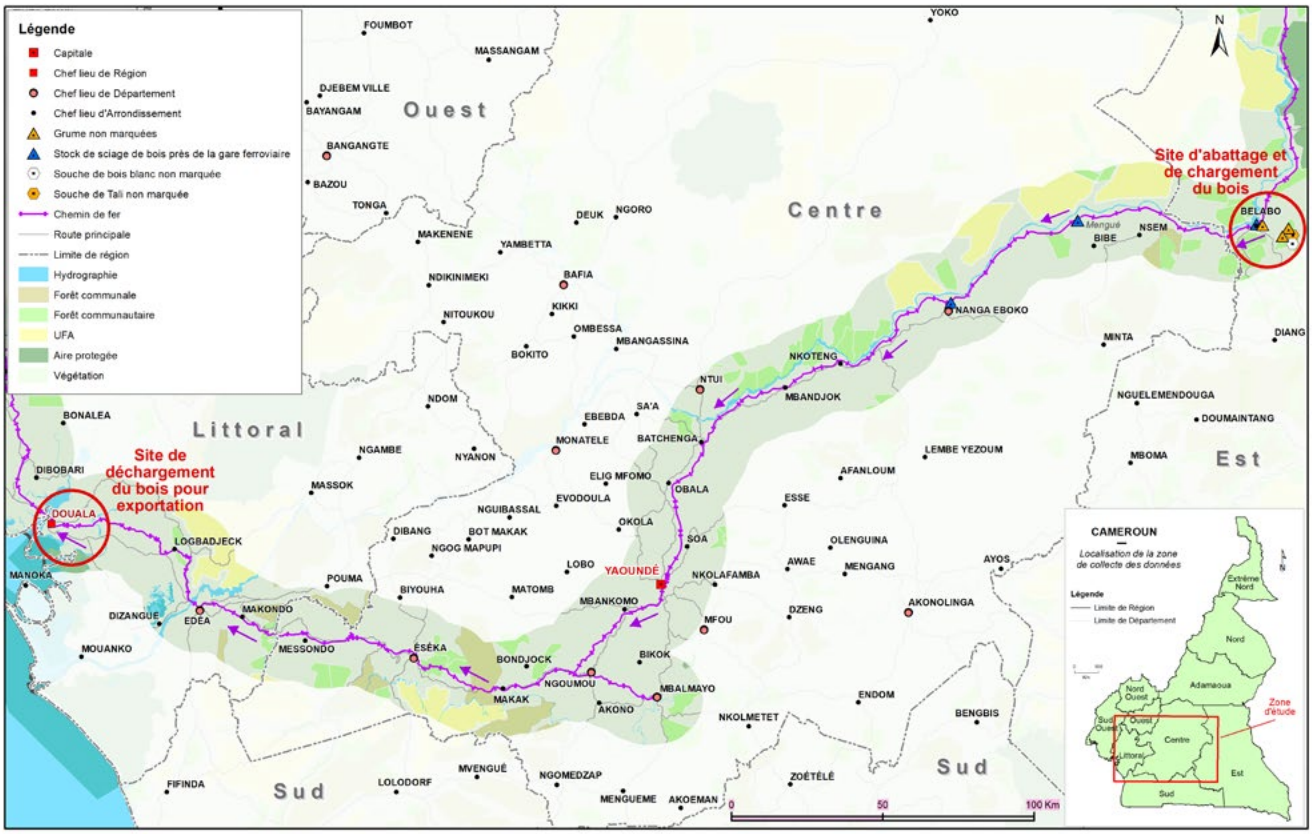
Arrondissement de Moloundou ; Département de la Boumba et Ngoko ; Région de l'Est



L'itinéraire voie ferrée Belabo-Douala

ITINÉRAIRE DE TRANSPORT DU BOIS PAR VOIE FERRÉE DE BELABO À DOUALA AUX FIN D'EXPORTATION

Les sites de chargement et de débarquement du bois coupé illégalement



Bilan des travaux de groupes pendant les quatre ateliers de consultation multi-acteurs

	ATELIER YOKADOUMA	ATELIER NTUI	ATELIER MESSAMENA	ATELIER DE NANGA-EBOKO
Les communautés locales	Il existe des forêts communautaires des élites, des OSC, des entreprises forestières, pas de forêt communautaire appartenant réellement aux communautés. Il est nécessaire d'assurer une réelle appropriation des forêts communautaires par les communautés elles-mêmes et diversifier les activités au sein des forêts communautaires. Les communautés locales sont souvent ignorantes des raisons qui ont conduit à la création des forêts communautaires dans leurs régions. Il est donc important de les sensibiliser sur les autres alternatives qu'offre la foresterie communautaire en dehors de l'exploitation du bois d'œuvre. L'exemple du projet de conservation et d'agroforesterie dans l'arrondissement de Yoko peut être un modèle réplicable dans l'arrondissement de Moloundou. Le Conseil régional de l'Est a marqué son intérêt pour un voyage d'étude à Yoko, pour tirer des leçons en vue de sa réplication dans la région de l'Est.			Régulariser l'approvisionnement en bois artisanal en provenance des forêts communautaires
Les administrations	Un manque de matériel de navigation a été identifié comme une faiblesse dans le contrôle forestier dans l'arrondissement de Moloundou. Il est nécessaire de favoriser la collaboration entre différents secteurs pour assurer la sécurité et la surveillance du commerce du bois sur la rivière Ngoko. Il serait judicieux d'envisager des patrouilles mixtes comprenant les forces de défense et de sécurité, les gardes-forestiers et la marine marchande le long de la rivière Ngoko, afin de démanteler les réseaux d'exploitants illégaux. Mais, les opérations d'intervention fluviales sont complexes et onéreuses. Absence de synergies/concertations multi-acteurs intra et interétatiques dans la lutte contre le phénomène ; Faciliter la mise en place d'un MIB pour répondre à la demande congolaise en bois légal (les forêts communautaires et la forêt communale de Moundou pourraient approvisionner ledit marché) Mettre en place une plateforme multi-acteurs (DR/Est, DD/BN, Conservations LOBEKE, NKI, opérateurs forestiers, autorités locales...) de lutte contre l'exploitation illégale de bois dans la zone de Moloundou ; Mettre en place un fonds de lutte contre ce phénomène. Le fonds sera crédité par les différents adjudicataires des titres valides, communes ...). Les contributions des services de la conservation en moyens logistiques et humains sont vivement souhaitées		On note que les points de sortie de bois sont multiples : Akonolinga, Ayos, Akok, Makat pour un seul poste forestier avec quatre agents. Comment mobiliser les agents des eaux et forêts dans tous ces titres en cas de flagrant délit ?	**Actualiser la convention MINFOF/ CAMRAIL sur le contrôle des produits forestiers ligneux et non-ligneux transportés par voie ferrée en prenant en compte les éléments ci-dessous** ▪ Mettre en place des **points de contrôle permanents et effectifs** par MINFOF et CAMRAIL aux gares intermédiaires de Nanga-Eboko, Mengué, Obala et Batchenga, et autres points sensibles avant tout chargement. ▪ **Mettre en place un système de vérification en temps réel :** Développer une interface commune MINFOF-CAMRAIL pour la vérification instantanée des lettres de voiture et des ASE par rapport aux titres d›exploitation forestiers valides. ▪ **Sanctionner la fraude documentaire :** Appliquer rigoureusement les sanctions prévues par la loi pour la falsification ou la double utilisation des documents de transport. ▪ **Auditer les flux CAMRAIL :** Mener des audits réguliers des données de transport de CAMRAIL et les confronter aux données MINFOF pour identifier les incohérences. ▪ **Sensibiliser les chefs de gare :** Renforcer la formation et la sensibilisation des chefs de gare aux procédures et à l'importance du respect des conventions avec le MINFOF. ▪ **Mieux encadrer les forêts communautaires :** Mener des audits sur les forêts communautaires suspectées de fournir du bois illégal afin de rétablir la légalité de leur gestion et de leurs productions.

	ATELIER YOKADOUMA	ATELIER NTUI	ATELIER MESSAMENA	ATELIER DE NANGA-EBOKO
Les chefs traditionnels	Les chefs traditionnels accordent souvent l'accès aux forêts aux exploitants artisanaux sans prendre en compte les dispositions de la loi forestière. Il est important de les sensibiliser comme auxiliaires de l'administration, sur leur rôle dans la gestion participative des ressources forestières. Les Chefs ne sont pas en sécurité lorsqu'ils dénoncent certaines malversations forestières. Il sera judicieux d'assurer leur formation et leur protection avant, pendant et après les différentes dénonciations faites par eux. Comment sont gérées les 22 forêts communautaires ? Les communautés sont-elles impliquées dans la gestion telle que prévue par la règlementation ?			▪ Régulariser l'approvisionnement en bois artisanal (contribuer à rendre les forêts communautaires actives)
Le secteur privé	Les unités forestières d'aménagement (UFA) 10-015, 10-063, 10-013, 10-064 et 10-066 sont menacées par des activités illégales. Les opérateurs doivent prendre des mesures pour éviter d'être considérés comme complices en signalant ces activités au ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), et en apportant des appuis financiers et logistiques pour combattre ce phénomène. Inactivité de certains titres dans la zone : elle compte 04 UFA dont 03 sont en inactivité (10-066, 10-063 et 10-064), 11 FC toutes en inactivité. Il est essentiel de réaliser des études socio-économiques pour mieux identifier les communautés et leurs besoins, afin de mieux les prendre en compte lors de la mise en œuvre du cahier de charges. Absence d'un mécanisme d'approvisionnement légal en bois vers le marché congolais.			▪ Transporteurs : Sensibiliser aux responsabilités en cas de transport frauduleux (circulaire MINFOF). Verbaliser et confisquer le matériel des récidivistes.
La société civile	La société civile peut jouer un rôle important en aidant les communautés à développer des projets communautaires grâce aux revenus provenant des forêts communautaires et des Comités villageois d'aménagement et de gestion des ressources forestières (COVAREF). Il est crucial pour eux de sensibiliser les communautés aux dispositions du code forestier et aux procédures d'obtention de permis d'exploitation de bois d'œuvre en vue de la formalisation de l'exploitation du bois d'œuvre et la régularisation du commerce transfrontalier associé dans cet arrondissement.		Comment assurer la tenue des réunions d'informations pour l'exploitation des titres forestiers et la signature des cahiers de charges ? Est-ce que les communes et les populations locales reçoivent leur part de la RFA pour les UFA et VC en activité ? Comment les forêts communales peuvent permettre la création des unités de transformation pour la formation des jeunes en ébénisterie pour approvisionner les zones urbaines en produits à forte valeur ajoutée ? Et développer d'autres types d'activité tels que le reboisement afin d'accéder au financement climat comme la commune de Yoko ?	▪ MINFOF: Intégrer l'origine précise du bois dans COMCAM, croiser régulièrement les données COMCAM, SIGIF2 et PSRF pour détecter les écarts de volume et les fraudes.

Photo de famille de l'atelier de Yokadouma



Photo de famille de l'atelier de Ntui



Photo de famille de l'atelier de Messamena



Photo de l'atelier de Nanga-Eboko



Abréviations

APV	Accord de Partenariat Volontaire
ASE	Autorisation Spéciale d'Embarquement
COMCAM	Banque de données MINFOF relative à l'exportation de bois à partir de Douala
CAMRAIL	Cameroon Railways Corporation
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
DGI	Direction Générale des Impots
DFNP	Domaine Forestier Non Permanent
FLAG	Field Legality Advisory Group
FC	Forêt Communautaire
FDN	Forêts du Domaine National
FODER	Forêts et Développement Rural
GIC	Groupement d'Initiative Commune
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ODD	Objectifs de Développement Durable
OI	Observation Indépendante
OTP-OI CAM	Open Timber Portal et la mise en œuvre de l'observation indépendante au Cameroun
PAMFOR	Programme d'Amélioration de la Gouvernance en Milieu Forestier
PSRF	Programme de Sécurisation des Recettes Forestières
ReCTrad	Réseau des Chefs Traditionnels d'Afrique pour la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes de forêts
SEPBC	Société d'Exploitation des Parcs à Bois au Cameroun
SND-30	Stratégie Nationale de Développement – Horizon 2030
GPS	Système de Positionnement Global
SVL	Système de Vérification de la légalité du bois
SIGIF II	Système Informatique de Gestion des Informations Forestières de 2ieme génération
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VC	Vente de Coupe

Notes de fin

1. Forest Law Enforcement Governance and Trade
2. https://play.google.com/store/search?q=timby&c=apps&hl=fr
3. Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et Ministère des Finances (MINFI)

Remerciements

Cette publication a été réalisée grâce au soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du World Resources Institute et du Centre pour l'Environnement et le Développement et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

A propos des auteurs

Dr. Djeagou Achille, Open Timber Portal Manager, Congo Basin, WRI

M. Wankeu Steeve, Chef de projet– OTP-OI Cam, CED

M. Ewolo Achille, consultant cartographe, CED

M. Kenfack Gibrile, Consultant-Journaliste, CED

Ms. Tchuinte Mirna, Cartographe, CED

Sa Majesté Nvondo Bruno, President, ReCTrad

M. Nguiffo Samuel, Secrétaire Général, CED

Ms. Bampa Igerha, Assistant Technique OTP, Bassin du Congo, WRI

M. Mbouna Duclaire, Coordonnateur WRI, Cameroon, WRI

Ms. Labaste Sophie, Associate, Gouvernance Forestière et Politique, WRI

M. Tazo Dumont, Consultant SIG, WRI

A propos de WRI

WRI est un organisme de recherche mondial qui œuvre pour améliorer la vie des gens, protéger la nature et lutter contre le changement climatique.

A propos de CED

Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) est une association écologiste à but non lucratif et à vocation internationale créée au Cameroun depuis 2002.

A propos de ReCTrad

Réseau des Chefs Traditionnels pour la Gestion Durable des Forêts (ReCTrad) est une association écologiste à but non lucratif et à vocation internationale créée au Cameroun depuis 2002.



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE

Copyright 2026 World Resources Institute. This work is licensed under the Creative Commons Attribution 4.0 International License.
To view a copy of the license, visit https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/